

# LEGAL FLASH

## Transfert de données personnelles UE-US : ça bouge !

### CONTEXTE

- En 2020, la CJUE avait **invalidé le mécanisme du Privacy Shield mis en place par les Etats-Unis** couvrant les transferts de données personnelles de l'UE vers les Etats-Unis



→ **les transferts de données personnelles concernés n'étaient plus conformes au RGPD**, pouvant ainsi donner lieu à de potentielles sanctions pour les entreprises effectuant ce type de transferts

- Le 7 octobre 2022, le **gouvernement américain a publié un décret exécutif afin de remédier à cette situation**

### CONTENU DU DECRET

- Première mesure : mise en place aux Etats-Unis d'une **Cour d'examen de la protection des données**, pouvant être saisie par les citoyens européens pour faire valoir leur droit à la protection de leurs données personnelles
- Deuxième mesure : **l'encadrement de l'accès aux données personnelles des citoyens européens par les services de renseignement américains** > l'accès devra être nécessaire et proportionné, ce qui vise surtout la menace de la sécurité nationale des Etats-Unis
- Troisième mesure: les **politiques et pratiques des services de renseignements américains seront évaluées par un conseil de surveillance américain** afin de s'assurer que lesdits services soient conformes aux nouvelles mesures du décret exécutif



### QUELLES CONSÉQUENCES EN PRATIQUE ?

- Courant 2023, **il sera de nouveau possible de transférer des données personnelles vers les Etats-Unis sous l'égide de ce « Privacy Shield 2 »** sans risquer une sanction de la CNIL pour non-conformité
- Cependant, la Commission européenne doit encore valider le décret exécutif américain par une **décision d'adéquation**
- Dans l'attente de cette décision, la **prudence est de mise sur les transferts de données hors UE vers les Etats-Unis : ces transferts ne sont toujours pas considérés comme conformes à date** sans la mise en place des clauses contractuelles types élaborées par la Commission européenne et de mesures de sécurité appropriées
- En outre, une riposte judiciaire commence déjà à s'organiser au sein de l'U.E. afin de faire reconnaître l'insuffisance du décret exécutif américain

